

MAIRIE

COUSSAY-LES-BOIS

86270

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : Nbre de votants :

Date de la convocation 07/04/2022

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2022

Etaient présents:

Michel FAVREAU, Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE.

Étaient absents/excusés:

Pascal DECHARTRE (arrivé à 20h45), Anny LAUZIER (pouvoir à Yves LE MEUR), Jean-Louis MICHEL (pouvoir à Elisabeth MICHEL), Sylvie

GALOT (pouvoir à Isabelle AUZANNEAU)

Secrétaire de séance: M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour:

1. Budget:

- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion : budget commune, budget annexe Multi-service
- Vote des taux d'imposition

11

Vote des budgets primitifs : budget de la commune, budget annexe Multiservice.

2. Grand Châtellerault

- Service commun transition énergétique : groupement de commandes
- 3. Personnel
- 4. Points divers

Début de séance à 19H15

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15/03/2022 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1: Budget

Adoption des comptes administratifs et comptes de gestion 2021

En l'absence de Monsieur le Maire, M. Gilles SAUVION, Vice-président de la commission des finances, donne lecture du compte administratif 2021 et de l'affectation des résultats des deux budgets : Commune et Multiservice conformes aux comptes de gestion du comptable.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépen	Dépenses Recettes		s
Prévu	999 816,35€	Prévu	999 816,35€
Réalisé	352 741,99€	Réalisé	700 696,67€
Reste à réaliser	206 000€	Reste à réaliser	0,00€

SECTION FONCTIONNEMENT

Depenses		IXCC	Accettes	
Prévu	1 030 800€	Prévu	1 030 800€	
Réalisé	649 531,31€	Réalisé	715 814,46€	

Résultat de clôture de l'exercice :

Dépenses

 Investissement :
 347 954,68€

 Fonctionnement :
 66 283,15€

 Résultat global :
 281 671,53€

Recettee



Affectation des résultat	s 2021
Fonctionnement :	
Lésultat de l'exercice	66 283,15
xcédent antérieur reporté de :	312 992,89
oit un excédent de fonctionnement cumulé	379 276,04
nvestissement :	
ésultat de l'exercice	347 954,68€
ésultat antérieur reporté-	-264 946,92
estes à réaliser	206 000,00
ésultat définitif	-122 992,24
ffectation du résultat d'exploitation :	
ésultat d'exploitation au 31/12/21 : Excédent	379 276,04€
ffectation complémentaire en réserve (1068)	122 992,24€
ésultat reporté en Fonctionnement (002)	256 283,80€
Lésultat d'investissement reporté (001) : Excédent	83 007,76€

A l'unanimité le Conseil approuve le Compte administratif et l'affectation des résultats 2021 du budget principal.

> Compte administratif 2021 du Multiservice

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses Recettes			
Prévu	1 980€	Prévu	1 980€
Réalisé	0 €	Réalisé	2 390,43€
Reste à réaliser	0 €	Reste à réaliser	0,00
	SECTIO	N FONCTIONNEMENT	
Dépenses		Recettes	
Prévu	1 540€	Prévu	1 540€
Réalisé	0€	Réalisé	1 540€

Résultat de clôture de l'exercice :

Resultat de cloture de	rexercice:
Investissement:	2 390,43€
Fonctionnement:	1 540,00€
Résultat global	3 930,43€

Affectation des résultats 2021	
Fonctionnement :	
Excédent de fonctionnement	1 540€
Résultat antérieur reporté de :	90
Soit un excédent de fonctionnement	1 540€
Investissement:	
Excèdent d'investissement	2 390,43€
Résultat antérieur reporté	- 1 978,47€
Restes à réaliser	0,00
Soit un excédent d'investisst	411,96€
Affectation du résultat d'exploitation :	
Résultat d'exploitation au 31/12/21 : excédent	1 540,00€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	90
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	1 540,00
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	411,96€

A l'unanimité le Conseil approuve le Compte administratif et l'affectation des résultats 20201 du Multiservice.



• Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département en compensation. Pour mémoire, le taux de 2020 du département était de 17,62%.

Un coefficient correcteur permettra de maintenir un montant de ressources fiscales proche de 2021.

Le Conseil Municipal décide, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2022 soit :

Taxe Foncière Bâtie (part départementale +17,62%)

33,66%

Taxe Foncière non Bâtie

33,65%

Vote du budget Commune 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Après examen des propositions du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget commune M57 de l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement :

959 155 €

Section d'investissement :

871 240 €

■ Vote du budget annexe Multiservice 2022

Arrivée de M. Pascal DECHARTRE à 20h45.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,.

Après examen des propositions du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget du Multiservice de l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement :

2 980 €

Section d'investissement :

450 €

Point 2: Grand Châtellerault

• Service commun transition énergétique : groupement de commandes

Monsieur le Maire fait part du courrier du service commun transition énergétique afin d'adhérer aux groupements de commande concernant l'énergie (fourniture de bois granulés et de bois plaquette) et la maintenance (installation de chauffage, de ventilation, d'eau chaude sanitaire et de climatisation).

Après discussion, le conseil ne souhaite pas adhérer dans l'immédiat au service commun transition énergétique pour les groupements de commande.

Point 3: le personnel

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Point 4: Points divers

CAPC

La CAPC a décidé de mettre en œuvre une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH-RU en priorité dans les centres-villes/bourgs.

Une réunion est prévue le mardi 10 mai à 11h à la salle Clémenceau de l'hôtel de ville de Châtellerault.



• Bureau de vote

Un tour de table est fait afin d'établir la constitution du bureau de vote pour l'élection présidentielle du 24 avril 2022. (voir tableau en PJ).

• Devis enduit extérieur de la petite salle communale

Monsieur le Maire fait part de la dégradation de l'enduit extérieur côté route de Pleumartin et le pignon. Un devis a été dressé pour un montant total 61 606,75 € TTC, comprenant la globalité de la petite salle.

• Compte-rendu de la DRAC concernant l'Eglise Notre-Dame

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la DRAC du 22/02/22 concernant l'état sanitaire de l'église Notre-Dame. (voir compte-rendu joint).

• Courrier de M. BIDAULT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier M. BIDAULT de l'association rétro mécanique sud Touraine, qui sollicite la commune pour offrir un pot de l'amitié lors de leur passage du 15 mai 2022. Le conseil en est d'accord.

• Courrier de M. Rodolphe PREVOST

Monsieur le Maire donne lecture du courrier M PREVOST qui demande où en sont les travaux pour la rampe d'accès handicapé ainsi que le pare ballons.

L'entreprise VEDIER doit intervenir prochainement pour la rampe.

Et concernant le pare ballons, il est demandé l'intervention de M. Patrice HERAULT au prochain conseil municipal.

• Prêt de la friteuse

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association « Les motards aux Cœurs Généreux » afin d'emprunter ou de louer la friteuse de la commune.

Après la prise en compte des problèmes de sécurité (gaz et huile bouillante) et après discussion, le Conseil Municipal décide que la friteuse ne sera prêtée seulement qu'aux associations de la commune et qu'une révision annuelle sera établie par un professionnel certifié et prise en charge par la commune. Une convention de prêt sera établie et signée par les parties.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h15

Fait à Coussay les Bois, le 15/04/2022

Le Maire,

Michel FAVREAU

